

ARRETE N° 2026-03-122
Délégation de signature

Le Maire de SORGUES,

VU, le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-19,

VU, le Code général de la fonction publique,

VU l'arrêté n° 2025-04-169 du 29 avril 2025 portant délégation de signature à Mme Chantal CLOUPET

VU la délibération n° DEL_2026_15 de la séance du Conseil Municipal 22 mars 2026 portant élection du Maire

Considérant, que Mme Chantal CLOUPET exerce les fonctions de Responsable de service du service ACCUEIL COURRIER de la ville de SORGUES.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur le Maire de SORGUES, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Mme Chantal CLOUPET dans le cadre de sa fonction pour :

- accuser réception de tous courriers (courriers recommandés avec accusé de réception, signification par voie d'huissier, dépôt par livreur...)

ARTICLE 2 : En cas d'absence de Mme Chantal CLOUPET, il sera accusé réception des courriers par :

- M. Laurent HERAUD
- Mme MARTELLI – CUCCHI Stéphanie
- M. Olivier ORSONI
- M. Brice MILLET
- Mme Nicole TOVAGLIARI

ARTICLE 3 : Cet arrêté abroge l'arrêté n° 2025-04-169 du 29 avril 2025 portant délégation de signature à Mme Chantal CLOUPET

ARTICLE 4 : La cessation des fonctions de Responsable de service du service DGS/ACCUEIL COURRIER de l'agent entraîne la cessation de délégation de signature à Mme Chantal CLOUPET

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

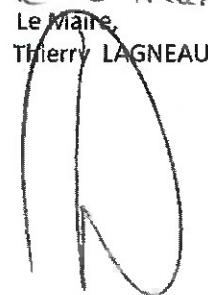
ARTICLE 6 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. Laurent HERAUD
- Mme MARTELLI – CUCCHI Stéphanie
- M. Olivier ORSONI
- M. Brice MILLET
- Mme Nicole TOVAGLIARI

Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Sorgues,
 - d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes
- Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet : www.telerecours.fr

le 25 mars 2026
Le Maire,
Thierry LAGNEAU



Notifié le... 30/03/2026

